

Paris, le 26/07/2021

**En France, au XXI<sup>ème</sup> siècle, une loi interdirait l'accès de l'hôpital à des patients !?**

**PASS sanitaire à l'hôpital pour les patients, pour les personnels :**

**Refusons ces obstacles supplémentaires à la prise en charge des patients !**

1. Allons-nous refuser les soins aux patients qui ne souhaiteraient pas être vaccinés ? Allons-nous leur interdire de passer le portail de l'hôpital ? Faudra-t-il un QR code pour prendre rendez-vous ?
2. Un patient jeune avec une fracture déplacée de la diaphyse fémorale a été opéré après un délai de 4 jours parce qu'il a fallu attendre le résultat de la PCR une veille de week-end dans un hôpital européen. Est-ce comme cela que nous concevons la médecine moderne ? Pour mémoire, la fracture de la diaphyse fémorale est une urgence relative à opérer sous 24 h que la PCR soit positive ou non que le patient soit vacciné ou non.
3. Comment allons-nous rencontrer les familles en urgence pour leur parler ?
4. Allons-nous devoir nous passer des nombreux collègues qui ne sont pas vaccinés, 15 à 45% selon les établissements ? D'ailleurs qui va établir s'ils le sont ou non ?

Dans un pays qui n'assure pas la permanence des soins cet été dans 600 services d'urgences, comment envisager d'exclure un seul collègue au motif qu'il ne serait pas vacciné ?

Est-ce que la doctrine du gouvernement et son arsenal répressif vont nous aider dans la lutte contre la pandémie et les autres maladies ?

Une collègue à qui nous demandions pourquoi elle ne voulait pas se faire vacciner nous a répondu : « Ils nous ont tellement menti ! ».

Nous reproduisons ci-dessous l'appel de nos confrères de l'Union Syndicale de la Psychiatrie :

*« Nous appelons tous les professionnels à réagir, notamment localement sur leur lieu de travail, à se mobiliser auprès des usagers pour rappeler l'absolue nécessité de l'accès égal aux soins pour tous et contre les dérives autoritaires extrêmement graves du président de la République et de son gouvernement. »*

Nous rappelons ici le serment d'Hippocrate :

*« Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclinaison sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient »*

Organisons partout des réunions avec nos organisations pour discuter des conditions de travail et de la prise en charge des patients. Faisons remonter les actions, les réflexions, et les appels à manifester.

Le bureau national du SNMH FO